



**THE ISLAND REGULATORY AND
APPEALS COMMISSION**
Prince Edward Island
Île-du-Prince-Édouard
CANADA

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Le communiqué suivant est diffusé par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard à la demande de la Commission de réglementation et d'appels de l'Île.

— PRIX DU PÉTROLE —

Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, le 21 février 2019 - La Commission de réglementation et d'appel de l'île a approuvé les augmentations suivantes des prix du pétrole dans le cadre d'un ajustement non planifié des prix, à compter de 12:01 h 30, jeudi 21 février 2019.

- Le prix de l'essence augmentera de 4 cents le litre.
- Le prix du mazout de chauffage augmentera de 2,3 cents le litre.
- Le prix du diesel augmentera de 1 cent le litre.

En tenant compte des rajustements pour les taxes, le prix à la pompe de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera maintenant entre 104 et 105,1 cents le litre. Le prix à la pompe du diesel se situera entre 127,4 et 128,6 cents le litre. Le prix maximal du mazout de chauffage sera maintenant de 95,6 cents le litre (taxes en sus).

Le prix du pétrole du New York Mercantile Exchange a augmenté de façon considérable au cours des cinq derniers jours. La réduction des stocks à deux importantes raffineries aux États-Unis a fait augmenter les prix, ce qui a entraîné ce rajustement imprévu des prix. Le prix de l'essence est à la hausse à l'échelle du pays également. En date du 20 février, le prix à la pompe était de 104 cents le litre à Moncton, 104,2 cents le litre à Halifax, 118,5 cents le litre à Montréal et 109,2 à Toronto, la moyenne nationale se situant à 113,1 cents le litre.

Ce qui suit est la ventilation des composantes des prix locaux :

	Essence ordinaire		Diesel	
PRIX AU DÉTAIL À LA POMPE	Libre-service			
Prix repère	60,2		80,5	
+ Marge du prix de gros	5,0		5,0	
= Prix de base	65,2		85,5	
+ Taxe d'accise fédérale	10,0		4,0	
+ Taxe provinciale	9,68		15,83	
= Prix du gros	84,9		105,3	
	Min	Max	Min	Max
+ Marge du détaillant	5,5	6,5	5,5	6,5
TVH : 15 %	13,6	13,7	16,6	16,8
= Prix à la pompe	104,0	105,1	127,4	128,6

Mazout de chauffage	
Prix repère	74,6
+ Marge du détaillant	21,0
Prix maximal	95,6
+ Taxe (5 %)	4,8
= Prix maximal (Taxe comprise)	100,4

Prix en cents canadiens le litre

La Commission prévoit réviser les prix de nouveau le 1^{er} mars 2019.